



freud-lacan.com

Association Lacanienne Internationale

[Accueil](#)[Articles](#)[Dossiers](#)[Agenda](#)[Parutions](#)[Liens](#)[Ecrire](#)

Communiqué de presse : Matignon contre la santé des français ?

Communiqué de presse du 12 janvier 2007 à 16h

Association lacanienne Internationale - 12/01/2007

Les spécialistes de la santé mentale viennent de voir avec surprise Matignon intervenir pour contrarier la mise en oeuvre d'un projet de loi pourtant largement débattu et voté par le Parlement en Août 2004 et relatif au statut des psychothérapeutes. Les décrets d'application viennent d'être rédigés, après consultations répétées de tous, par le Ministère de la Santé.

L'article 52 du projet de loi sur la santé publique, dit amendement Accoyer vise, on le sait, à protéger le titre de psychothérapeute afin que les profanes, amateurs et disciples d'obédiences très diverses aient à suivre une formation universitaire de base.

Or ceux-ci, regroupés dans des "Fédérations de psychothérapeutes" et pilotés par J.-A. Miller, viennent d'obtenir de Matignon qu'il impose à M. X. Bertrand une nouvelle rédaction des décrets. Contre l'esprit de la loi elle reconnaît à ces dites "Fédérations" privées le droit de formation et de légitimation.

Il paraîtrait dommage que les aléas d'une campagne et peut-être la volonté de punir les députés aient des conséquences aussi néfastes.

Les spécialistes et les usagers auront à suivre l'issue de cette affaire pour que l'intérêt général, démocratiquement reconnu et décidé, ne soit pas livré à l'arbitraire.

Association lacanienne Internationale — http://www.freud-lacan.com/articles/article.php?url_article=ali120107

Association lacanienne internationale 2007 - Réalisation : Omar Guerrero - oguerrero@freud-lacan.com - Patrick Petit - patp@freud-lacan.com

Chercher un article

- [par auteur](#)
- [billets d'actualité](#)

Pour toute correspondance concernant
rubrique, veuillez vous adresser à :
editeurs@freud-lacan.com

- [Réagir à cet article](#)
- [Recommander cet article](#)
- [Revenir page précédente](#)



Communiqué de presse : Matignon contre la santé des français ?

Communiqué de presse du 12 janvier 2007 à 16h

Association lacanienne Internationale - 12/01/2007

Les spécialistes de la santé mentale viennent de voir avec surprise Matignon intervenir pour contrarier la mise en oeuvre d'un projet de loi pourtant largement débattu et voté par le Parlement en Août 2004 et relatif au statut des psychothérapeutes. Les décrets d'application viennent d'être rédigés, après consultations répétées de tous, par le Ministère de la Santé.

L'article 52 du projet de loi sur la santé publique, dit amendement Accoyer vise, on le sait, à protéger le titre de psychothérapeute afin que les profanes, amateurs et disciples d'obédiences très diverses aient à suivre une formation universitaire de base.

Or ceux-ci, regroupés dans des "Fédérations de psychothérapeutes" et pilotés par J.-A. Miller, viennent d'obtenir de Matignon qu'il impose à M. X. Bertrand une nouvelle rédaction des décrets. Contre l'esprit de la loi elle reconnaît à ces dites "Fédérations" privées le droit de formation et de légitimation.

Il paraîtrait dommage que les aléas d'une campagne et peut-être la volonté de punir les députés aient des conséquences aussi néfastes.

Les spécialistes et les usagers auront à suivre l'issue de cette affaire pour que l'intérêt général, démocratiquement reconnu et décidé, ne soit pas livré à l'arbitraire.

Association lacanienne Internationale — http://www.freud-lacan.com/articles/article.php?url_article=ali120107&p=y

copyright © Association lacanienne internationale